

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2008



Construction de la plate forme de transfert des ordures ménagères (sept. 2008)



Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (année 2008)

LES INDICATEURS TECHNIQUES **3**

I.1	INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	3
I.1.1	TERRITOIRE DESSERVI	3
I.1.2	LA COLLECTE SELECTIVE	4
I.1.2.1	Modes et fréquences de collecte du verre, du papier, des emballages ménagers et des biodéchets	4
I.1.2.2	Les résultats de la collecte sélective : verre, papier, emballages ménagers recyclables et biodéchets	5
I.1.3	LES DECHETTERIES ET LE SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS	7
I.1.3.1	Les déchetteries	8
I.1.3.2	Service de collecte des encombrants	11
I.2	INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	12
I.2.1	LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	12
I.2.2	LE TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES	12
I.2.3	LA PLATE FORME DE COMPOSTAGE DES BIODECHETS A BARJAC	15
I.2.4	L'AIRE D'ACCUEIL DES DECHETS VERTS A VALLON-PONT D'ARC	16
I.2.5	MESURES POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT	16
I.3	SCHEMA DE SYNTHESE	17

II LES INDICATEURS FINANCIERS **18**

II.1	LES MODALITES D'EXPLOITATION	18
II.2	LES DEPENSES ET LEUR FINANCEMENT	19
II.2.1	FINANCEMENT DES SERVICES	19
II.2.1.3	Définitions	20
II.2.2	DETAIL DES COUTS	20
II.2.2.1	Coût de la tonne mise en décharge	20
II.2.2.2	Coût des déchetteries et de la collecte des encombrants	20
II.2.2.3	Coût de la tonne de RJM collectée de manière sélective	21
II.2.2.4	Coût de la tonne de verre collectée de manière sélective	21
II.2.2.5	Coût de la collecte des emballages ménagers recyclables hors verre	21
II.2.2.6	Coût du compostage sur la plate forme de Barjac et du broyage à Vallon	22
II.2.3	SYNTHESE	22

Les indicateurs techniques

Le SICTOBA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce la compétence traitement des ordures ménagères. Il réalise également la collecte des encombrants, assure la gestion des déchetteries ainsi que la mise en place et le fonctionnement de la collecte sélective.

La collecte des ordures ménagères brutes reste à la charge des communes ou EPCI adhérents.

I.1 Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers

I.1.1 Territoire desservi

Le SICTOBA est composé de 51 communes membres soit 26 124 habitants (*source INSEE-RPG 1999*) représentées de la manière suivante au 1^{er} janvier 2008 :

Communes seules :

Beaulieu	Rosières
Lablachère	St André de Cruzières
Loubaresse	St Genest de Beauzon

C.D.C. Des Grands Sites des Gorges de l'Ardèche :

Labastide de Virac
Orgnac l'Aven
Vagnas

C.D.C. Beaume Drobie :

Beaumont	Planzolles
Chandolas	Ribes
Dompnac	Roces
Faugères	St André Lachamp
Joyeuse	St Mélany
Laboule	Valgorge
Paysac	Vernon

C.D.C. Cévennes Vivaroises :

Malarce sur la Thines
Montselgues
Sablières
Ste Marguerite Lafigère

C.D.C. Des Gorges de l'Ardèche :

Balazuc	
Chauzon	Ruoms
Grospierres	Salavas
Labeaume	Sampzon
Lagorce	St Alban Auriolles
Pradons	Vallon Pont d'Arc

C.D.C. Du Pays des Vans :

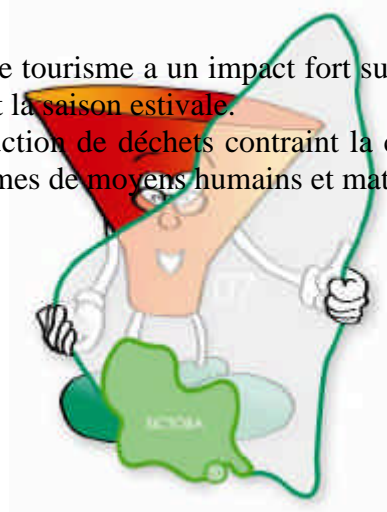
Chambonas	Gravières
Les Assions	Les Salelles
Les Vans	St Pierre St Jean

SICOM de Granzon et Claysse :

Banne	Malbosc
Barjac	St Paul le Jeune
Bessas	St Sauveur de Cruzières
Berrias et Casteljau	

Il est important de noter que le tourisme a un impact fort sur la production de déchets qui est multipliée par plus de 3 durant la saison estivale.

Cette saisonnalité de la production de déchets contraint la collectivité à mettre en place une organisation spécifique en termes de moyens humains et matériels durant la saison estivale.



I.1.2 La collecte sélective

Toutes les communes du territoire du SICTOBA et la majeure partie des établissements touristiques sont concernés par la collecte sélective du verre, des revues journaux-magazines et des emballages ménagers recyclables.

Sur les communes de Barjac et St Paul le Jeune une opération pilote de collecte sélective des Biodéchets a été mise en place en 2001. En 2003 le compostage individuel a été mis en place à titre expérimental sur les communes de Beaulieu, Chandolas et Grospierres.

Après la réalisation d'une caractérisation dont l'objectif était de connaître la composition de nos poubelles grises en 2006 ; le bureau d'études Inddigo Trivalor a réalisé une étude de généralisation du compostage, en 2007.

En 2008, le Comité Syndical a voté un scénario pour la généralisation du compostage qui sera mise en œuvre prochainement.



Point tri dans une commune



Collecte des emballages dans un camping

I.1.2.1 Modes et fréquences de collecte du verre, du papier, des emballages ménagers et des biodéchets

	Equipement	Zone concernée	Fréquence de collecte
Collecte du verre	350 colonnes de 4 m3	L'ensemble des communes du SICTOBA et des établissements touristiques	Tournées régulières et demandes téléphoniques
Collecte du papier	200 colonnes de 4 m3	L'ensemble des communes du SICTOBA et des établissements touristiques	Tournées régulières et demandes téléphoniques
	80 bacs roulants operculés bleu de 660l.	Communes de montagne	
Collecte des emballages	Plus de 1500 bacs operculés jaunes de 360l., 660l., 1000l.	L'ensemble des communes du SICTOBA et des établissements touristiques	Hiver : C1 communes de plaine et C0,5 communes de montagne.
			Eté : fréquences doublées et troisième passage sur certains points très fréquentés
Opération test de collecte des biodéchets	600 foyers équipés	Barjac et St Paul le Jeune	1 fois par semaine
Opération test de compostage individuel	120 foyers équipés	Beaulieu, Chandolas et Grospierres	

I.1.2.2 Les résultats de la collecte sélective : verre, papier, emballages ménagers recyclables et biodéchets

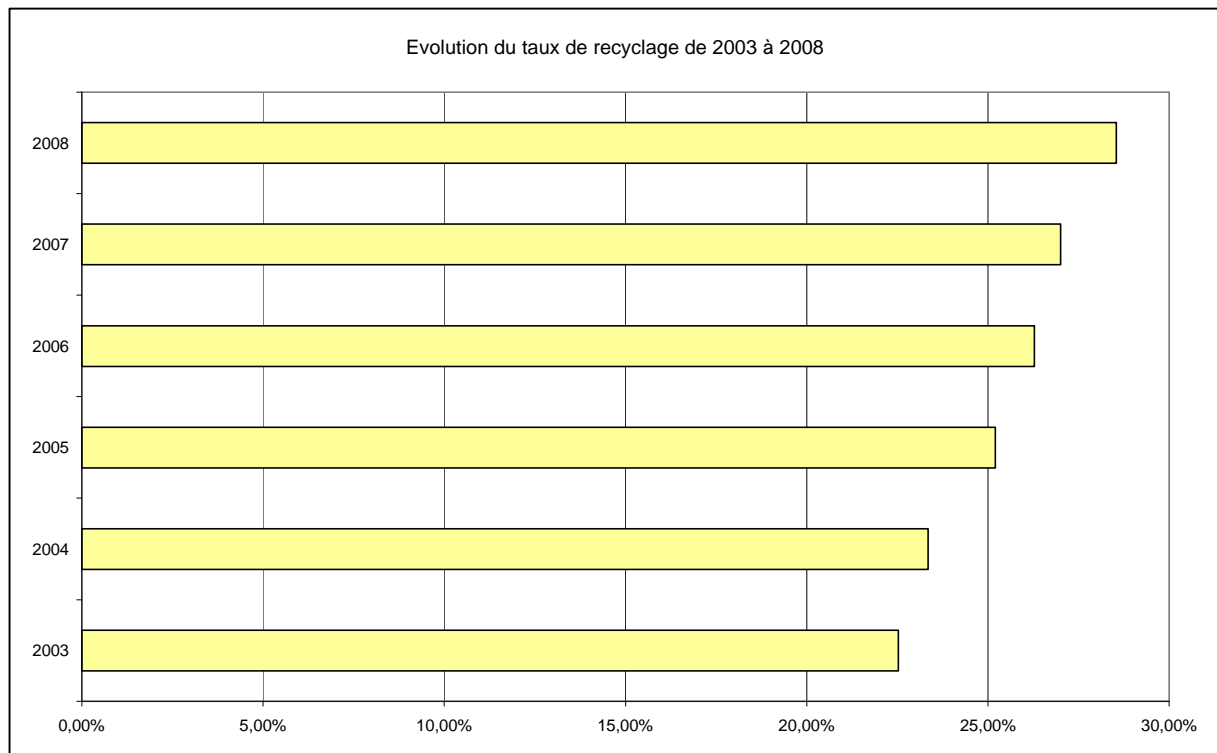
Depuis la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers fin 2002, la quantité de déchets collectés afin d'être recyclés n'a pas cessé d'augmenter.

En 2008 : 3 320 tonnes de déchets recyclables ont été collectés soit 240 tonnes de plus que l'année précédente.


Evolution du tonnage des matériaux issus de la collecte sélective de 2001 à 2008

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Verre	1711	1626	1658	1534	1503	1546	1337	1135
Papier	696	667	623	612	580	619	471	340
Emballages	859	727	616	539	485	454	32	0
Biodéchets	54	65	61	64	67	70	60	18
TOTAL	3320	3 083	2 959	2 749	2 635	2 689	1 900	1 493

L'efficacité de la collecte sélective est évaluée en fonction du taux de recyclage*. Comme on peut le remarquer sur le graphique ci-dessous, le taux de recyclage n'a pas cessé d'augmenter. En 2008, 28,54% des déchets produits par les ménages (ordures ménagères et encombrants ménagers) ont été recyclés.



* Il s'agit du rapport entre la quantité de déchets recyclés et le gisement global de déchets (ordures ménagères et déchetteries).

 *Résultats par matériaux de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables en fonction des objectifs Adelphi*

Lors de la signature du contrat Adelphi, des objectifs de valorisation par matériaux ont été déterminés. Les soutiens financiers accordés par Adelphi dépendent de la réalisation de ces objectifs.

Matériaux	Tonnages valorisés	Kg / hab / an	Objectifs Adelphi 2008
Briques alimentaires ELA	52,72t	11,88 kg/hab/an	7,2 Kg/hab/an
Cartonnettes	257,46t		
Aluminium	4,25t	0,16 kg/hab/an	0,21 Kg/hab/an
Acier	76,80t	2,94 kg/hab/an	3,02 Kg/hab/an
PET coloré	45,11t	7,64 kg/hab/an	6,00 Kg /hab/an
PET incolore	97,84t		
PEHD	56,62t		
Verre	1 711,46t	65,56 kg/hab/an	58,00 Kg/hab/an
Refus de tri	268,43t	16,43 kg/hab/an	

Le tableau ci-dessus montre que les objectifs du contrat Adelphi pour 2008 sont largement atteints, sauf pour l'acier et l'aluminium légèrement en dessous. Ces bonnes performances sont le résultat de l'implication des populations sédentaires et touristiques dans les opérations de tri.

Toutefois, la qualité du tri des emballages doit encore s'améliorer car le taux de refus de 23,62% s'avère encore élevé.

I.1.3 Les déchetteries et le service de collecte des encombrants

Pour lutter contre les dépôts sauvages, un service de collecte des objets encombrants à domicile sur rendez-vous a été mis en place en 1987.

Peu à peu un réseau de déchetteries a été créé, la collecte des encombrants est maintenant réservée aux usagers ne pouvant pas se rendre sur les déchetteries.



Usager de la déchetterie

I.1.3.1 Les déchetteries

Le SICTOBA compte actuellement 6 déchetteries : Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon Pont d'Arc, Les Vans et Barjac.

➤ Déchetterie de Joyeuse

Ce site a été construit en 1988 par une société privée qui exploite pour le compte du SICTOBA le haut et le bas de quai. Un projet de construction d'une déchetterie par le SICTOBA sur le secteur de Joyeuse est envisagé.

➤ Déchetterie de Vallon Pont d'Arc

Ce site a été construit en 2006 et ouvert en 2007.

Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai (gardiennage et entretien du site). Le bas de quai (enlèvement des bennes et traitement des déchets) est confié à un prestataire de service.

➤ Déchetterie de Ruoms

Ce site a été construit en 1996 sur l'ancienne décharge communale. Depuis juin 2004 le SICTOBA exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

➤ Déchetterie de Beaulieu

Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

➤ Déchetterie de Les Vans

Déchetterie ouverte au 1^{er} janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

➤ Déchetterie de Barjac

Déchetterie ouverte au 1^{er} janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

L'accès aux déchetteries est autorisé pour les habitants et professionnels résidant sur une des communes adhérentes au SICTOBA. Les professionnels sont acceptés gratuitement sous conditions fixées dans un règlement voté par le comité syndical.



Déchetterie de Vallon Pont d'Arc



Evolution des tonnages collectés en déchetterie de 2001 à 2008

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Encombrants	1621,61	1539,32	1447,60	1577,23	1493,63	1286,33	1152,58	974,78
Cartons	544,07	429,90	462,90	372,95	357,86	376,39	292,46	214,63
Ferrailles	876,70	841,02	865,70	897,58	917,86	892,16	837,72	413,48
Bois	685,51	638,93	551,81	483,73	180,62			
DMS	38,07	32,20	47,82	40,41	30,14			
TOTAL*	3765,96	3481,37	3375,83	3371,9	2973,03	2554,58	2282,76	1602,89

* Tonnages hors piles et batteries, tonnage total tout compris en 2008 : 3 772,53 t



Ci-dessous le tonnage de chaque matériau collecté par déchetterie en 2008

Déchetterie de :	Cartons		Encombrants		Ferrailles		Bois		TOTAL	
	Tonnage	Bennes	Tonnage	Bennes	Tonnage	Bennes	Tonnage	Bennes	Tonnage	Bennes
Beaulieu	82,70	37	202,90	70	152,22	43	83,76	28	521,58	178
Barjac			215,36	64	83,20	26	75,77	24	374,33	114
Joyeuse	103,78	62	341,18	130	165,06	52	88,24	39	698,26	283
Ruoms	104,11	71	282,25	105	152,74	57	158,54	62	697,64	295
Vallon Pont d'Arc	123,36	67	298,95	104	141,30	48	149,32	62	712,93	281
Les Vans	103,86	27	280,97	106	182,18	57	129,88	43	696,89	233
TOTAL	517,81*	264	1621,61	579	876,70	283	685,51	258	3701,63	1384

* Tonnages hors bennes de camping (26,26t), DMS, piles et batteries

Il a également été collecté :

- 1,25 t de batteries,
- 38,07 t de déchets ménagers spéciaux
- 5,32 t de piles
- 26,26 t de cartons supplémentaires grâce à des bennes placées dans certains établissements touristiques.

Il est important de signaler que les déchetteries font l'objet de visites intempestives de manière régulière. Cela a plusieurs conséquences :

- Un manque à gagner pour la collectivité : certains matériaux tels que les ferrailles et les batteries ont une valeur de rachat.
- Des dégradations sur les sites : grillages découpés, portails forcés, bungalows cassés... La réparation des équipements dégradés représente un coût important pour le syndicat. De surcroît, le vidage des bennes sur le quai et la dispersion des déchets contraignent les gardiens à passer chaque matin une partie de leur temps à ranger et à nettoyer.

INDICATEURS TECHNIQUES

 *Destination des déchets récupérés en déchetterie*

	Déchetterie concernée	Collecteurs	Tri	Traitement	Destination finale
Ferrailles	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans	GDE	GDE Aubenas (07)	Salaise sur Sanne (38) fonderie	production de matériaux en fer
Cartons	Beaulieu-Ruoms-Vallon	Plancher	Plancher Lavilledieu (07)	Eryn Leydier (26)	production de Carton ondulé
	Joyeuse	COVED			
	Les Vans	Sita Mos	Val'Aura Montélimar (26)	Norske Skog à Golbey (88)	production de Carton ondulé
	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Compostage avec déchets verts et bio déchets	production de compost
Bois	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	Plancher	Plancher Lavilledieu (07)	RBM Valfibois Sorgues (84) Savoie Pan Tournon (73)	panneaux de particules ou valorisation énergétique par incinération
	Joyeuse	Coved			
	Barjac	Sita Mos	Alcion Bollène (26)	compostage	production de compost
Déchets Ménagers spéciaux	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Les Vans	Sarpi La Talaudière	SARPI La Talaudière (42)	SARPI La Talaudière (42)	élimination ou traitements spécifiques
Batteries	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Les Vans	Champagne Métaux Rhône	Champagne Métaux Rhône (26)	METALEUROP (RECYLEX)	Transformation
Piles	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Les Vans	Champagne Métaux Rhône et ECO PHU	Champagne Métaux Rhône (26) et ECO PHU (69)	COREPILE	Transformation
Huiles de Vidange	Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans	Entreprise Volle	SARL Pierre Volle (26)	Cimenteries Lafarge (07) Raffinerie	50% valorisation énergétique par incinération 50% huile de base (3l huile usagée pour faire 2l huile propre)
	Barjac	Chimirec Socodéli	Chimirec Socodéli (30)	NC	
Huiles de friture	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans	SEDIMEN	U.B.L. SA (69)	NC	Bio diesel ou valorisation énergétique
Vêtements	Barjac (+commune), Beaulieu, Joyeuse, Vallon (mairie), Les Vans	Philtex and recycling	Philtex and recycling (30)		vente et chiffonnerie
Déchets verts	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Compostage avec cartons et biodéchets	production de compost
Gravats	Barjac, Ruoms	Plancher	Plancher Lavilledieu (07) et Cévennes déchets (30)		Stockage
	Les Vans	Sita Mos	Décharges à Gravats du SIDET		
Cartouches d'encre	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans	Collectors	Collectors Mornant (69)		Réutilisation après remplissage ou valorisation énergétique par incinération

I.1.3.2 Service de collecte des encombrants

Le service gratuit de collecte des encombrants a été mis en place pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, habitant trop loin des déchetteries existantes ou ayant des objets trop volumineux pour les transporter par leurs propres moyens.

L'inscription se fait soit sur appel téléphonique, soit par l'intermédiaire des mairies qui faxent les fiches de demandes.

Les tournées sont ensuite organisées en fonction de la quantité et des communes concernées.

Avec le développement du réseau de déchetteries, le SICTOBA tente d'optimiser ce service afin qu'il soit utilisé à bon escient.



Collecte des encombrants

I.2 Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers

I.2.1 Localisation des unités de traitement des déchets ménagers

	Unité de traitement	Mode de traitement
Déchets ultimes	Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Classe II du SICTOBA. Lieu dit « La Luzerette » Grospierres (07)	Enfouissement des déchets par compactage

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	SORECA	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Bouteilles en verre
Papiers	COVED	VAL'AURA SITA Montélimar (26)	Norske Skog à Golbey (88)	Papier recyclé, papier journal
Emballages	SITA MOS	Ets PLANCHER Lavilledieu (07)	Acier : SITA Négoce (reprise garantie)	Objets en acier
			Alu : SITA Négoce (reprise garantie)	Objets en alu
			Plastiques : SITA Négoce (reprise garantie)	Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur..
			Cartonnettes : Emin Leydier (garantie de reprise)	Carton ondulé
			Briques alimentaires : Emin Leydier (garantie de reprise)	Papier cadeau, papier toilette ou essuie tout
Biodéchets	SICOM de Granzon et Claysse	Tri à la source par les administrés	Plateforme de compostage de Barjac (30)	compost
Compostage individuel	-	Tri à la source par les administrés	Compostage In situ	compost

I.2.2 Le traitement des déchets ultimes

Depuis 1976, les déchets ménagers des 51 communes sont acheminés vers le Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) du SICTOBA qui traite la totalité des déchets ultimes du syndicat (hors encombrants des ménages) soit environ 12 000 tonnes par an.

Le casier n°4 est arrivé à saturation à la mi-novembre 2008.

Les formalités techniques et administratives pour obtenir l'autorisation du casier n°5 ont été plus longues que prévu (plus de 2 ans de travail). L'arrêté préfectoral autorisant la création du casier n'ayant été reçu qu'en décembre 2008, le transfert des déchets vers un autre site a été rendu nécessaire à partir de la mi-novembre 2008.

Le coût relatif à ce transfert (construction d'une plate-forme et passation d'un marché de transport et traitement des déchets) sera abordé dans le rapport 2009.

Modalités de traitement des déchets ultimes sur le site du SICTOBA :

Sur ce site ne sont acceptés que les déchets ménagers ou les déchets assimilables aux ordures ménagères provenant exclusivement des communes adhérentes au syndicat.

Tous les déchets font l'objet :

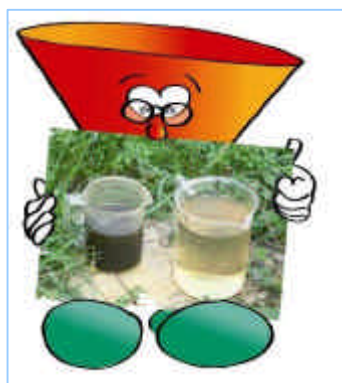
- d'un contrôle visuel lors du vidage des bennes,
- d'un contrôle de non réactivité avant la pesée,
- d'une pesée avec émission de bordereau.

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997, les conditions d'exploitation sont les suivantes :

- les déchets sont vidés et compactés dans le casier 4 en cours d'exploitation,
- les lixiviats sont récupérés et acheminés par gravité vers un bassin de rétention pour traitement ultérieur avant rejet dans le milieu naturel conformément aux normes imposées dans l'arrêté préfectoral.



Entrée du CSDU : portail de détection de la radioactivité et pont de pesée



Lixiviats : avant et après traitement en station dépuratoire



Casier 4 : compactage des ordures ménagères



Evolution du tonnage d'ordures ménagères enfoui de 2002 à 2008

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Tonnage	11 932,4	11 970,01	12 078,3	11 745,8	11 894,3	12 133,3	12 839,5

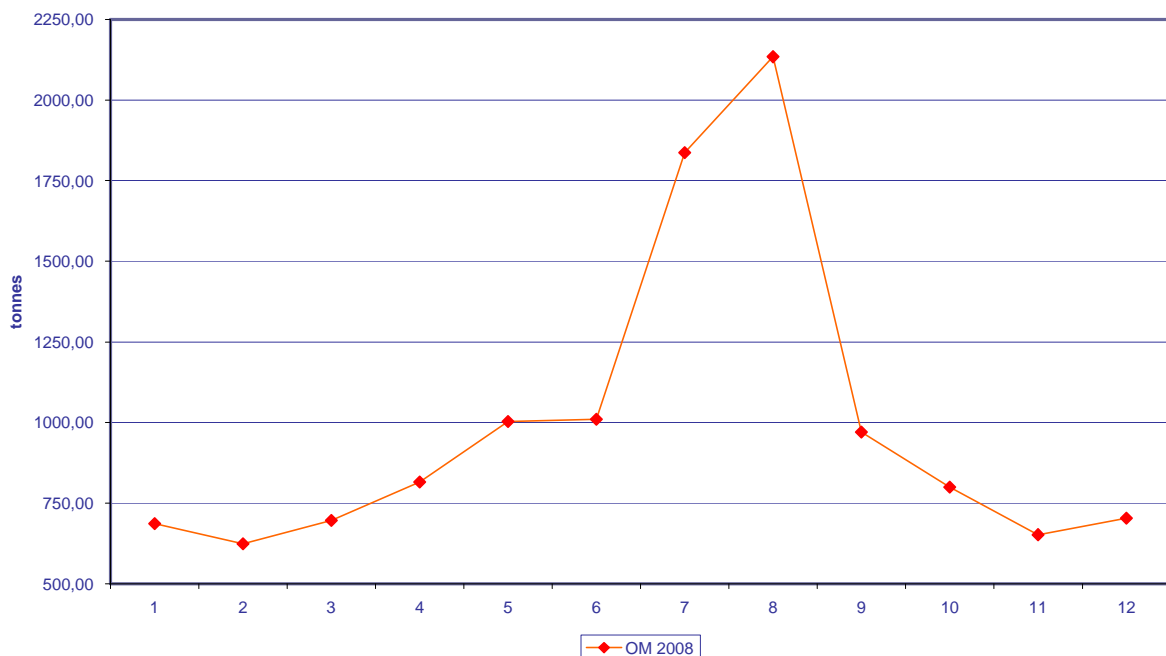
50% du tonnage total est produit de juin à septembre.

Ce pic estival implique une gestion spécifique avec du matériel dimensionné pour recevoir ces tonnages.

On constate une baisse de tonnage depuis 2003 avec une légère remontée en 2006.

La quantité d'ordures ménagères enfouie est grandement influencée par la fréquentation touristique.

Tonnages mensuels d'ordures ménagères enfouis en 2008



I.2.3 La plate forme de compostage des biodéchets à Barjac

La plate forme de compostage des déchets organiques créée en 2001 est située sur la commune de Barjac.

Elle est constituée par une aire de 2 300 m² d'enrobé étanche et a été dimensionnée pour une capacité théorique de 700 tonnes par an de déchets à composter.

Elle traite actuellement les déchets organiques collectés sur les communes de Barjac et de St Paul le Jeune (54 tonnes en 2008) ainsi que les déchets verts et les cartons des communes environnantes (tonnage estimé à 250 tonnes).

A partir des déchets compostables récupérés l'objectif est la production d'un compost de qualité. La démarche qualité engagée par le SICTOBA a permis d'adhérer à la « Charte Qualité des Composts » mise en place par l'Ademe et la Région Rhône Alpes.

La filière technique est la suivante :

- stockage des matériaux,
- broyage,
- mise en andain,
- retournements réguliers et contrôle de la température et de l'humidité
- fermentation pendant 6 mois,
- maturation pendant 2 mois,
- criblage.

Le compost est en vente depuis octobre 2006 aux tarifs suivants :

- 1,50€les 50 litres de compost non conditionné en libre service,
- 20€le m³,
- 15€le m³ au delà de 10 m³ achetés.

La pratique du compost doit être étendue à l'ensemble des communes adhérentes. A ce titre, une étude sur la généralisation du compostage à l'ensemble du syndicat a été lancée en 2007.



Plate forme de compostage de Barjac



Compost produit à Barjac

I.2.4 L'aire d'accueil des déchets verts à Vallon-Pont d'Arc

Une plate-forme destinée à recevoir les déchets verts jouxte le site de la déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc.

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que ceux de la déchetterie.

Le SICTOBA assure le contrôle de la qualité des apports et fait procéder à plusieurs campagnes de broyage chaque année.

Le broyat est ensuite repris par la distillerie qui l'intègre à son compost de rafles de raisin.

La quantité de déchets verts reçue sur ce site est importante et en constante augmentation. Le tonnage reçu sur ce site a été estimé (le SICTOBA ne dispose sur ce site, comme à Barjac d'aucun moyen de pesée) à 400 tonnes.

I.2.5 Mesures pour la santé et l'environnement

Le CSDU de Grospièrres dans lequel sont enfouis les déchets ultimes des communes adhérentes a fait l'objet de nombreux travaux de réhabilitation et de mise en conformité :

- construction d'une station de traitement des lixiviats (1998),
- fermeture et réhabilitation des casiers 1,2 et 3 (2001),
- mise en conformité du casier 4 en cours d'exploitation (2001),
- réhabilitation de l'alvéole 1 du casier 4 (2006),
- création de l'alvéole 3 du casier 4 (2006),
- création d'une plate-forme de transfert des OMr dans l'attente du casier 5 (2008).

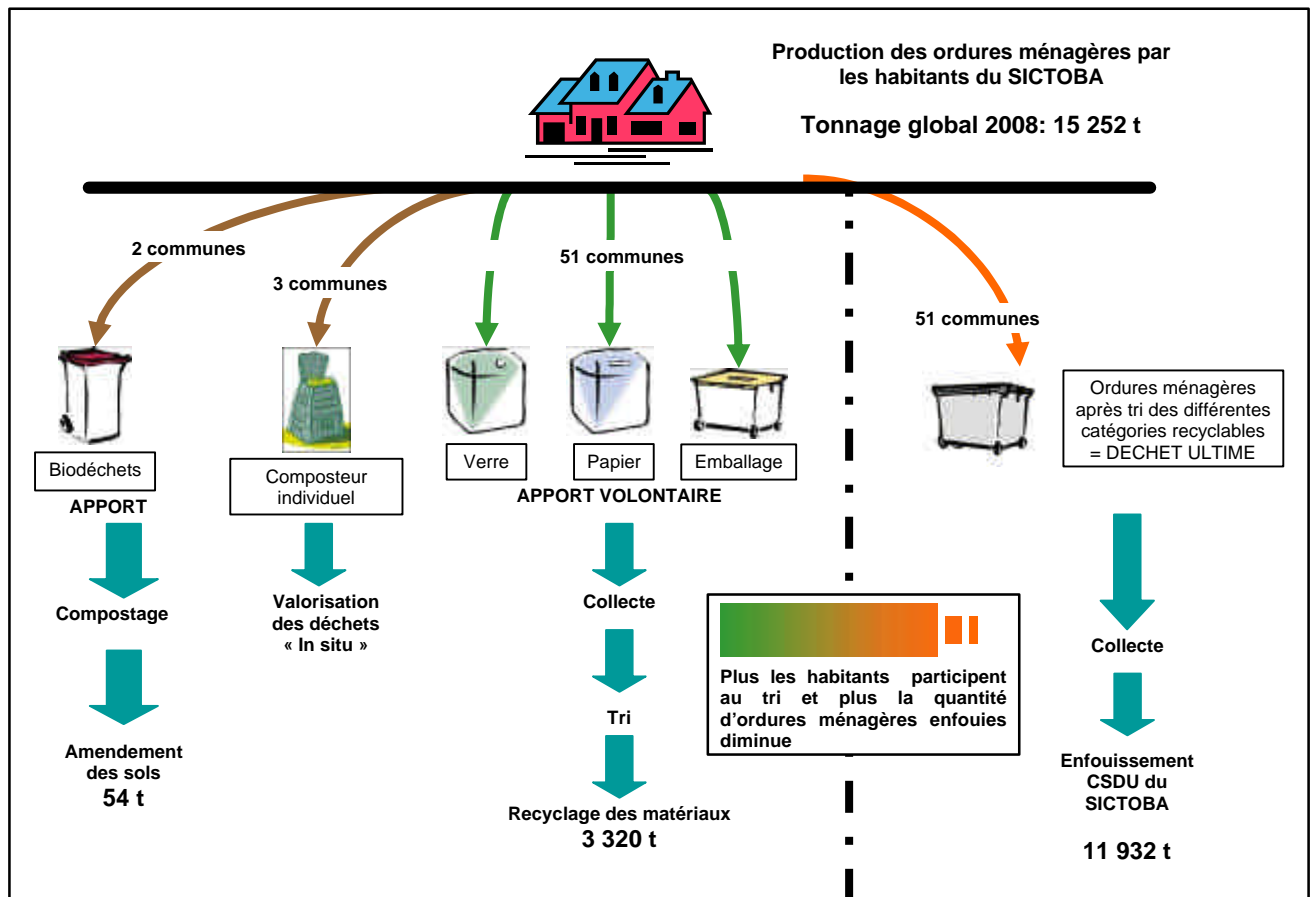
Ces travaux réguliers permettent une bonne intégration paysagère du site dans son environnement ainsi que le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation en vigueur.



Vue du CSDU et de la station d'épuration

I.3 Schéma de synthèse

Le schéma suivant donne une vision globale de l'organisation du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, hors déchetteries, sur le territoire du SICTOBA.



II Les indicateurs financiers

II.1 Les modalités d'exploitation

Les principales prestations réalisées par le SICTOBA sont résumées dans le tableau ci dessous :

	Régie syndicale	Marché de prestation de service
Exploitation du CSDU yc la station de traitement des lixiviats	Personnel SICTOBA	-
Plate forme de compostage de Barjac	Personnel SICTOBA	-
Collecte des RJM	-	COVED
Tri des RJM	-	SITA Val'aura
Collecte du verre	-	SORECA
Collecte des emballages ménagers	-	SITA MOS
Tri des emballages	-	Ets Plancher
Maintenance des bacs jaunes	Personnel SICTOBA	-
Collecte des objets encombrants	Personnel SICTOBA	-
Bennes cartons campings et divers	-	ETS PLANCHER
Déchetterie de Les Vans	Personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Barjac	Personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Beaulieu	Personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Ruoms	Personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Vallon Pont d'Arc	Personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Joyeuse	-	COVED

II.2 Les dépenses et leur financement

II.2.1 Financement des services

II.2.1.1 Modalités de financement

Le SICTOBA étant un E.P.C.I. sans fiscalité propre, chaque commune paye sa quote-part sous forme de participation, au prorata du service rendu selon un mode de calcul voté chaque année en Assemblée Syndicale.

Les autres recettes permettant de financer le service sont liées à la revente des matériaux issus des différentes collectes sélectives; celles-ci ne permettant pas d'équilibrer le service.

II.2.1.2 Les prestations rémunérées à des entreprises




Le tableau suivant liste les principales prestations de services ainsi que leur montant pour l'année 2008

Activité	Titulaire du contrat	Coûts 2008 (en €tc)
Collecte des emballages ménagers (budget annexe collecte sélective)	SITA MOS	343 559,79
Tri des emballages ménagers	ETS PLANCHER	223 143,40
Collecte du papier	COVED	39 909,07
Tri du papier	SITA Val'aura	28 197,79
Collecte et traitement du verre	SORECA	77 359,46
Bennes cartons camping et divers	ETS PLANCHER	749,05
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux	SIRA	31 584,30
Déchetterie de Les Vans	GDE SITA MOS ETS PLANCHER	77 009,6
Déchetterie de Barjac	GDE SITA MOS ETS PLANCHER	47 009,6
Déchetterie de Beaulieu	GDE SITA MOS ETS PLANCHER	55 442,6
Déchetterie de Ruoms	GDE SITA MOS ETS PLANCHER	83 763,51
Déchetterie de Vallon Pont d'Arc	GDE SITA MOS ETS PLANCHER	96 702,79
Déchetterie de Joyeuse	COVED	112 603,27

II.2.1.3 Définitions

Dans ce rapport l'analyse portera sur :

-  **Le coût aidé TTC** : il comprend l'ensemble des charges liées à l'investissement et au fonctionnement pour une prestation donnée et il tient compte des aides à l'investissement, des soutiens au fonctionnement (aide d'Adelphe par exemple) ainsi que des recettes sur les matériaux recyclables.
C'est ce même coût qui est répercuté aux collectivités adhérentes.

Les coûts présentés sont issus de démarche analytique des coûts dénommée Compta-coûts qui a été développée par l'ADEME.

II.2.2 Détail des coûts

Le coût aidé :

- par tonne
- à l'habitant : sur les bases de la population INSEE 99 (26 102 habitants)
- à l'habitant en lissant la production annuelle de déchets et en la ramenant à une population équivalente estimée à 41 509 habitants (calcul validé par l'ADEME).

II.2.2.1 Coût de la tonne mise en décharge

 **Tonnage total enfoui en 2008 : 11 932 t**

Coût aidé :

57,5 €ttc /Tonne

26,3 €ttc/ Hab (INSEE)

16,5 €ttc/ Hab (41 509)



II.2.2.2 Coût des déchetteries et de la collecte des encombrants

 **Tonnage total récupéré en déchetterie : 3 773 t**

Coût aidé :

177,6 €ttc /Tonne

25,7 €ttc/ Hab (INSEE)

16,1 €ttc/ Hab (41 509)



II.2.2.3 Coût de la tonne de RJM collectée de manière sélective

 699 tonnes de revues et journaux-magazines ont été collectées en 2008

Coût aidé :

52,1 €ttc /Tonne

1,4 €ttc/ Hab (INSEE)

0,9 €ttc/ Hab (41 509)



II.2.2.4 Coût de la tonne de verre collectée de manière sélective

 1 711 tonnes de verre ont été collectées en 2008

Coût aidé :

41,5 €ttc /Tonne

2,7 €ttc/ Hab (INSEE)

1,7 €ttc/ Hab (41 509)



II.2.2.5 Coût de la collecte des emballages ménagers recyclables hors verre

 859 tonnes d'emballages ménagers recyclables ont été collectées en 2008

Coût aidé :

459 €ttc /Tonne

15,1 €ttc/ Hab (INSEE)

9,5 €ttc/ Hab (41 509)



II.2.2.6 Coût du compostage sur la plate forme de Barjac et du broyage à Vallon

54 tonnes de biodéchets ont été collectées par le SICOM de Granzon et Claysse sur les communes de Barjac et St Paul le Jeune.

Les apports de déchets verts et de cartons sur le site de Barjac sont estimés à 250 tonnes.

Le broyage de déchets verts sur la plate-forme de Vallon est estimé à 400 tonnes.



Le tonnage total estimé s'élève donc à 704 tonnes en 2008

Coût aidé :

72,8 €ttc /Tonne

2 €ttc/ Hab (INSEE)

1,2 €ttc/ Hab (41 509)



II.2.3 Synthèse

- Le tableau ci-dessous synthétise les coûts aidés du service d'élimination des déchets.

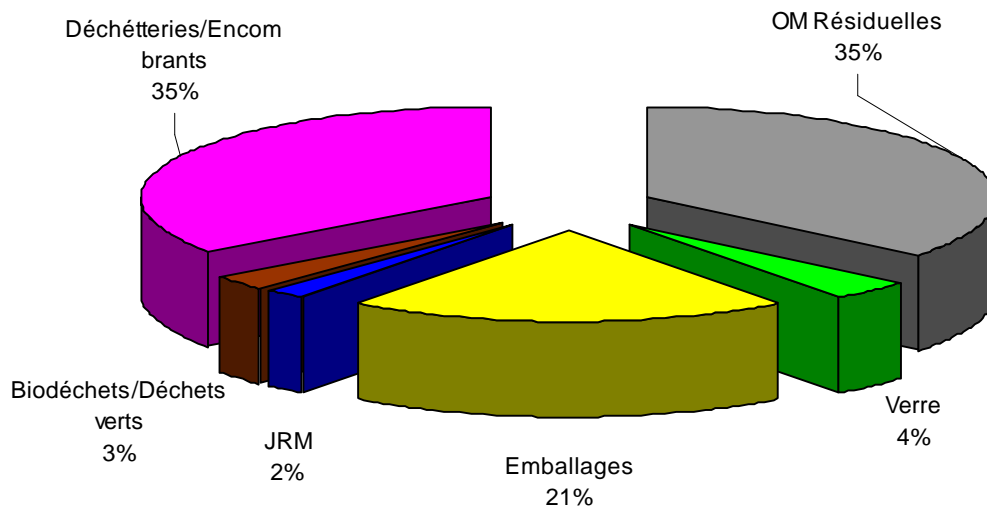
	Tonnage	Coût en €ttc/tonne	Coût €ttc/habitant (pop INSEE 1999-26102hab)	Coût €ttc/habitant (pop équivalente au tonnage produit - 41509hab)
Enfouissement CSDU classe 2	11 932	57,5	26,3	16,5
Compostage/Broyage	704	72,8	2	1,2
Collecte verre	1 711	41,5	2,7	1,7
Collecte papier	699	52,1	1,4	0,9
Collecte et tri des emballages	859	459	15,1	9,5
Déchetteries/Collecte encombrants	3 773	177,6	25,7	16,1
TOTAUX	19 679	97	73,2	46

Remarque : étant donné l'impact du tourisme sur la production de déchets, le coût à l'habitant sur la base de la population INSEE est peu représentatif de la production moyenne de chaque habitant.

Sur la base des moyennes de production nationale de déchets, une population équivalente a été calculée, elle s'élève à 41 509 habitants.

La dernière colonne du tableau donne le coût à l'habitant en prenant en compte cette population.

➤ Le graphique ci-après donne la répartition du coût aidé en €tc par habitant



Il est important de noter :

- La part importante du poste déchetteries / encombrants qui se situe au même niveau que le traitement des OM résiduelles.
- Que ces 2 postes représentent à eux seuls 70% de la dépense.
- Que la collecte et le tri des emballages représentent 21% de la dépense pour seulement 4,4% du tonnage.

Dans le futur il sera intéressant de suivre :

- L'évolution du coût de traitement des OM résiduelles (nouvelles normes, création du casier 5 et augmentations de la TGAP),
- L'évolution du poste déchetteries/encombrants : développement de nouvelles filières de tri, augmentation régulière des tonnages réceptionnés et mises aux normes des installations.